

Objet 19.3417 – Postulat CSEC-CN "Stratégie visant à renforcer l'encouragement précoce" – à l'ordre du jour du Conseil national le mercredi 5 juin 2019

Oui à une stratégie visant à renforcer l'encouragement précoce !

Winterthur et Berne, Juin 2019

Madame la conseillère nationale,
Monsieur le conseiller national,

La CSEC de votre chambre aimerait charger le Conseil fédéral d'élaborer une stratégie visant à renforcer et développer l'encouragement précoce des enfants en Suisse. Nous vous demandons de soutenir cet objet et de voter en faveur du postulat "Stratégie visant à renforcer l'encouragement précoce" le 5 juin prochain.

Une stratégie nationale pour l'encouragement précoce...

- **... augmente l'égalité des chances entre tous les enfants en Suisse :**

L'encouragement précoce a pour but d'offrir à chaque enfant de bonnes conditions cadre pour grandir ainsi que des chances au niveau social et scolaire. Il déploie ses effets au sein des familles et dans les offres complémentaires et de soutien aux familles. La forme, l'accessibilité et la qualité des offres d'encouragement précoce varient cependant fortement d'un canton ou d'une commune à l'autre. L'égalité des chances entre tous les enfants peut donc être réduite en fonction du lieu où ils vivent. Une stratégie nationale constitue une base incontournable pour mettre en place une politique cohérente dans le domaine de la petite enfance et pour donner aux enfants en Suisse un accès équitable aux offres de l'encouragement précoce.

- **... permet de développer le secteur de l'encouragement précoce de manière coordonnée et durable :**

Les programmes ponctuels, limités dans le temps, comme la Confédération les a déjà initié, sont importants. Sans une stratégie claire, ils ne peuvent cependant pas s'inscrire dans la durée. Seule une politique globale de l'encouragement précoce, c'est à dire qui intègre les domaines du social, de l'éducation et de la santé, peut être efficace. Une stratégie nationale de l'encouragement précoce rend possible une réelle coordination entre les acteurs et les offres et permet donc d'assurer que l'offre en Suisse se développe en adéquation avec les besoins. Enfin, une stratégie nationale garantit la meilleure continuité possible entre les mesures scolaires, parascolaires et de politique familiale.

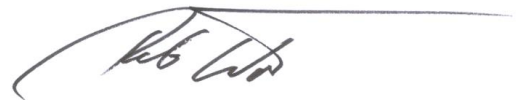
- **... clarifie les responsabilités et les compétences des communes, des cantons et de la Confédération :**

Autant les cantons que les communes et des organismes privés proposent des offres de l'encouragement précoce. Le type de soutien que la Confédération peut amener à tous ces acteurs demande à être précisé. Une stratégie nationale de l'encouragement précoce est nécessaire pour définir et renforcer les compétences et la coopération entre la Confédération, les cantons, les communes et d'autres acteurs. Seule une coopération ciblée entre les différents niveaux politiques permet d'identifier des lacunes dans l'offre, le financement ou la législation.

Nous vous remercions pour votre soutien et vous adressons nos salutations distinguées,



Thomas Jaun, président



Reto Wiesli, secrétaire général